



**HAL**  
open science

## Enfermement

Mathilde Darley, Louise Tassin

► **To cite this version:**

Mathilde Darley, Louise Tassin. Enfermement. Migrations et sans-abrisme : recension bibliographique de la recherche en sciences sociales de 1970 à 2020, 2025. hal-04839802

**HAL Id: hal-04839802**

**<https://cnrs.hal.science/hal-04839802v1>**

Submitted on 16 Dec 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Enfermement – Mathilde Darley et Louise Tassin

Mathilde Darley

CNRS – Cesdip (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales)  
Centre Marc Bloch, Berlin  
IC Migrations

Louise Tassin

CNAM – CEET (Centre d'études de l'emploi et du travail)  
IC Migrations

Depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'enfermement constitue l'un des modes de gestion privilégiés des migrations en Europe. Hérité des mesures arbitraires d'internement administratif dans les colonies, il est toutefois resté pendant longtemps une pratique informelle marquée par l'urgence et la précarité, utilisée en France pour tenir à l'écart différentes populations jugées indésirables : réfugiés espagnols à la fin des années 1930, juifs et ennemis politiques pendant la seconde guerre mondiale ou encore travailleurs algériens dans l'après-guerre (Clochard *et al.*, 2004). Ce n'est qu'au début des années 1980, alors que s'installe - dans le contexte de la construction européenne - un consensus sur le contrôle des flux migratoires, que la « rétention administrative » est officialisée dans l'hexagone : elle permet de maintenir dans un lieu d'enfermement un étranger faisant l'objet d'une décision d'éloignement du territoire, dans l'attente de son expulsion. Depuis, les dispositifs d'enfermement des étrangers en situation irrégulière à des fins d'éloignement du territoire se sont généralisés, en France comme en Europe. Tandis que la directive dite « retour », adoptée en 2008, étend la durée maximale de détention à 18 mois dans les États membres, la mise en place des « hotspots »<sup>1</sup> aux frontières extérieures de l'Union européenne en 2015 témoigne, dans un contexte de criminalisation accrue du séjour irrégulier, de la systématisation de l'enfermement comme outil de gestion des migrations.

Les travaux sur l'enfermement des étrangers se développent en France, à partir des années 2000, autour de la notion de « camp ». Assumant sa portée critique, ce courant de recherche vise à analyser les permanences socio-historiques de la forme « camp » comme modèle de

---

<sup>1</sup> Ces dispositifs, financés par l'UE en réponse à plusieurs naufrages meurtriers et aux sollicitations répétées des autorités italiennes et grecques, ont été créés aux points d'arrivées principaux des migrants. S'ils doivent servir à améliorer leur accueil en facilitant la répartition des réfugiés statutaires et l'identification de ceux dont l'entrée sur le territoire européen se verrait refusée, les enquêtes ont montré qu'il revient surtout à favoriser le contrôle des migrants, sans assurer leur protection.

gouvernement des indésirables par l'exception et la mise à l'écart (Bernardot, 2008). Il est rapidement complété par différents travaux qui, s'appuyant sur une ethnographie des lieux d'enfermement contemporains et empruntant à la sociologie interactionniste, mettent en lumière le rôle croissant d'acteurs non étatiques, associatifs (Makaremi, 2008 ; Fischer, 2017) et/ou privés (Darley, 2018 ; Tassin, 2024), en leur sein. Cette ouverture à des acteurs extérieurs et les réformes successives de la rétention, qui contribuent à son institutionnalisation, invitent à sortir du prisme de l'exception pour comprendre comment, précisément, les situations d'infra-droit ou de violences adviennent dans ces lieux pourtant désormais normalisés et encadrés. Les violations des droits dans ces dispositifs, en effet, sont loin d'avoir disparu. Elles sont davantage encore favorisées par la multiplication de lieux d'enfermement plus ou moins formels dans les ports, les aéroports ou les postes-frontières notamment, qui participent, à bas bruit et loin des regards, à la diffusion des logiques d'« encampement » des indésirables (Agier, 2014).

Malgré la relative inefficacité de ces dispositifs rétentionnaires, puisque le nombre de mesures d'éloignement effectivement réalisées reste singulièrement faible, l'enfermement produit des effets pratiques et symboliques puissants sur la vie des étrangers sans titre de séjour : outre l'association qu'il entérine, par l'architecture pénale des lieux, entre étrangers et criminalité, il contrevient au respect de leurs droits fondamentaux et organise leur déportabilité permanente (De Genova, 2005). En contraignant les étrangers en situation irrégulière à vivre « sous la menace » d'enfermements répétés, le développement des lieux de rétention contribue à les précariser et les oblige à déployer des stratégies de séjour toujours plus complexes, qui renforcent leur vulnérabilité (Le Courant, 2022). Enfin, sans passer par un enfermement strict, le placement dans certains dispositifs de confinement ainsi que la dispersion des campements auto-organisés par les migrants témoignent de logiques d'entrave et de précarisation de la condition étrangère, certes moins visibles mais tout aussi puissantes que les formes institutionnellement reconnues d'enfermement des étrangers<sup>2</sup>.

Michel Agier (dir.), *Un monde de camps*, Paris, La Découverte, 2014.

Marc Bernardot, *Camps d'étrangers*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2008.

Olivier Clochard, Yvan Gastaut et Ralph Schor, « Les camps d'étrangers depuis 1938 : continuité et adaptations », *Revue européenne des migrations internationales*, 2004, 20, 2, p. 57-87.

---

<sup>2</sup> Sur ce point, voir notices X et Y.

Mathilde Darley, « Frontières, asile et détention : la fabrique locale de la frontière », in F. Dubet (dir.), *Politiques des frontières*, Paris, La Découverte, 2018, p. 161-184. (ou thèse 2008 ?)

Nicholas De Genova, « Migrant “Illegality” and Deportability in Everyday Life », *Annual Review of Anthropology*, 2002, vol. 31, no 1, p. 419-447.

Nicolas Fischer, *Le territoire de l'expulsion. La rétention administrative des étrangers et l'État de droit*, ENS Éditions, Lyon, 2017.

Chowra Makaremi, « Pénalisation de la circulation et reconfigurations de la frontière : le maintien en zone d'attente », *Cultures et Conflits*, n° 71, 2008, p. 55-73.

Stefan Le Courant, *Vivre sous la menace : les sans-papiers et l'État*, Paris, Seuil, 2022.

Louise Tassin, *Comme on les enferme. En immersion dans les centres de rétention de Paris à Lampedusa*, La Découverte, à paraître.